

APPEL DE CANDIDATURES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

MANDAT

L'Ordre des chimistes du Québec est à la recherche de membres pour le conseil de discipline.

Ce conseil est composé selon l'article 117 du *Code des professions* et a pour fonction l'étude de toute plainte à l'égard d'un professionnel selon l'article 116.

116. Un conseil de discipline est constitué au sein de chacun des ordres.

Le conseil est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du présent code, de la loi constituant l'ordre dont il est membre ou des règlements adoptés conformément au présent code ou à ladite loi ainsi que de toute requête faite en vertu de l'article 122.0.1.

Le conseil est saisi également de toute plainte formulée contre une personne qui a été membre d'un ordre pour une infraction visée au deuxième alinéa, commise alors qu'elle était membre de l'ordre. Dans ce cas, une référence au professionnel ou au membre de l'ordre, dans les dispositions du présent code, de la loi constituant l'ordre dont elle était membre ou d'un règlement adopté conformément au présent code ou à ladite loi, est une référence à cette personne.

Est irrecevable une plainte formulée contre une personne qui exerce une fonction prévue au présent code ou à une loi constituant un ordre, dont un syndic, le président en chef, le président en chef adjoint ou un membre d'un conseil de discipline, en raison d'actes accomplis dans l'exercice de cette fonction.

Est également irrecevable une plainte contre un professionnel pour des faits à l'égard desquels le syndic lui a accordé une immunité en vertu de l'article 123.9.

117. Les membres du conseil de discipline, autres que le président, sont nommés par le Conseil d'administration de l'ordre parmi les membres de l'Ordre; le Conseil d'administration fixe la durée de leur mandat, qui est d'au moins trois ans.

[...]

EXIGENCES

- Membre de l'Ordre depuis au moins 5 ans sans interruption;
- Expérience dans le domaine des affaires réglementaires;
- Esprit d'analyse et de synthèse;
- Esprit critique;
- Préférer influencer les opinions, les attitudes et les jugements des autres;
- Posséder une éthique professionnelle élevée;
- Adhérer aux orientations stratégiques de l'Ordre « Mission, Vision, Valeurs »;
- Ne présenter aucun antécédent disciplinaire ou pénal.

DISPONIBILITÉS REQUISES

En fonction de la date fixée pour l'audience et de sa durée. Les audiences ont lieu principalement à Montréal et il y a possibilité de les tenir virtuellement. Il est donc aussi requis d'avoir en sa possession un ordinateur et l'accès à un réseau Internet haute vitesse.

RÉMUNÉRATION

125\$ pour une demi-journée d'audience et 250 \$ pour une journée complète. S'il y lieu, l'Ordre peut rembourser les frais de déplacement et de séjour selon une politique à cet effet.

POSER VOTRE CANDIDATURE

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature au secrétariat général de l'Ordre. Pour ce faire, veuillez transmettre votre curriculum vitae accompagné de votre lettre de motivation décrivant vos compétences, votre expertise et votre expérience reliées au mandat du conseil à madame Nancy Dolan, adjointe à la direction et aux affaires professionnelles, à ndolan@ocq.qc.ca, **au plus tard le 18 novembre 2020**.